

Séance de mardi 25 juin 2019

<u>Président</u>	M. Yves Charrière
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutateurs</u>	M. Stéphane Cloux
	M. Johann Frain

44 Conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Serge Thorimbert, Alexandre Liardet, Yves Meylan, Marc Perrenoud, Tanguy Perrenoud, Catherine Milhaud Renaud, Guillaume Schneider, Mathieu Félix, Stephan Furrer, David Terraz, Luc-Olivier Suter.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Le président soumet une modification de l'ordre du jour. Sur proposition du Bureau du Conseil, un nouveau point intitulé : *Proposition de Mme Catherine Zweifel – Modification de l'art. 42 du règlement du Conseil communal* est ajouté. Cette modification de l'ordre du jour est acceptée par 42 voix, (2 abstentions).

Les Conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 avril 2019

Le procès-verbal de la séance n'appelant pas de commentaires, il est accepté avec remerciements à son auteur (3 abstentions). Une coquille en page 8 dudit procès-verbal sera corrigée.

2. Communications du Bureau

Le président revient sur la sortie de l'Amicale des Anciens Présidents du Conseil du 30 mars organisée par M. Wladimir Mange et basée sur le thème des énergies renouvelables ; les participants ont visité des installations solaires et hydroélectriques et la sortie s'est poursuivie par un repas en commun. Le président remercie les anciens présidents présents et son organisateur.

L'agenda des séances 2019-20 a été envoyé aux conseillers par voie postale et informatique après validation du Boursier et de la Municipalité.

A la demande de la secrétaire, les présidents des commissions nommées pour la législature sont priés de lui envoyer leur décompte de jetons avant les vacances scolaires.

Comme annoncé, le bureau de vote est désormais ouvert de 10h30 à 11h30 lors de votations. Aucun problème n'étant survenu lors des votations du 19 mai dernier, cet horaire est maintenu pour les prochains scrutins. Le président annonce les résultats cantonaux et communaux : Réforme fiscale et financement de l'AVS a été acceptée par le canton à raison de 82,68% pour une participation de 48,09%, Aubonne l'a également acceptée à 83,37% pour une participation de 51,43%. Directive

européenne sur les armes a été acceptée par le canton à raison de 71,55% pour une participation de 44,51%, Aubonne l'a acceptée à 74,81% pour une participation de 51,43%.

Le Bureau a constaté lors de votations au sein du Conseil, que des conseillers n'expriment pas leur vote. En effet, un écart de 4 à 6 voix apparaît systématiquement. Les conseillers ayant été élus pour participer aux votations, le président ne comprend pas la raison pour laquelle ceux-ci ne se prononcent pas. La différence de voix est considérée comme abstention.

Le président propose de consulter le site communal www.aubonne.ch/agenda pour connaître les manifestations des semaines à venir.

3. Rapports des commissions et réponses aux vœux de la Commission de Gestion – Préavis no 8/19 – Comptes 2018 et Rapport accompagnant les comptes 2018

M. Pieter Volgers donne lecture du rapport de la commission en compagnie de M. Diego de Haller.

Vœux de la CoGEST et réponses de la Municipalité

1. *La Municipalité présente une vision globale des gros investissements dans les 20 ans à venir avec une première estimation budgétaire*

Réponse de la Municipalité : « Il est toujours difficile d'identifier les gros investissements dans les 20 ans à venir, tant les choses peuvent évoluer rapidement et souvent de manière imprévisible. Il est encore plus difficile d'estimer, même grossièrement, leurs coûts. Toutefois, et pour que le Conseil communal ait une vision correcte des investissements qui sont devant nous, la Municipalité a mis à jour le plan des investissements. Elle rappelle que ce plan présente, avec le regard de 2019 les gros enjeux de ces prochaines années. Ce plan est indicatif et les éléments qu'il contient sont à prendre avec précaution ».

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

M. Charles Gabella demande la raison pour laquelle la réalisation d'un contournement d'Aubonne est estimée à long terme dans le plan des investissements et demande des éclaircissements à la Municipalité à ce sujet. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier rappelle que la Municipalité a parlé d'une vingtaine d'année et ceci dès le début des discussions ; des sujets tels que celui-ci nécessitent énormément d'approches diverses tant au niveau des services de l'Etat que de la population. Il estime que le délai annoncé de 10 ans et plus est déjà optimiste.

Le président rappelle que les réponses de la Municipalité au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée sont considérées comme admises par le Conseil, selon l'art. 113 du règlement du Conseil. S'il y a discussion, le Conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier.

2. *La Municipalité met tout en œuvre pour développer la collaboration avec Allaman en tant que pôle de mobilité et centre régional*

Réponse de la Municipalité : « Depuis plusieurs années la Municipalité collabore avec Allaman. Cette collaboration a débuté lors de la construction du magasin IKEA (traitement des eaux usées), elle s'est

poursuivie lors de la construction de Littoral Centre (défense incendie). Plus récemment, c'est dans le cadre du PAC Littoral Parc qu'Allaman et Aubonne unissent leurs efforts pour faire aboutir la révision du PAC en cours depuis 8 ans, après décision de la CDAP (Cour de droit administratif et public). Les démarches concernent aussi la mobilité douce (vélos électriques). Elle traite également de la revitalisation du ruisseau de l'Armary avec la DGE (Direction Générale de l'Environnement). En bref et de manière globale la collaboration est excellente et les deux communes tirent ensemble à la même corde, dans la même direction ».

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

3. *La Municipalité continue ses efforts d'augmenter les fréquences des bus, particulièrement pendant les heures de pointe pour la correspondance avec le RE direction Lausanne*

Réponse de la Municipalité : Il est vrai que les bus correspondent pour les trains de et en provenance de Lausanne de manière générale avec les S3 et S4 et non les RE, car ils permettent également la correspondance pour les trains en direction et retour de Genève. Il y a quelques années, la Municipalité a pu obtenir une augmentation de fréquentation des bus aux heures de pointe. Les modifications d'horaire se négocient chaque 2 ans avec la DGMR (Direction Générale de la Mobilité et des Routes). La Municipalité est toujours attentive à la période de consultation qui, par ailleurs, vient de se terminer (16.06) pour l'horaire 2020-21. A cette occasion elle a demandé une augmentation de la fréquence des bus pour combler les « trous » de 9, 10 et 15 heures comme l'avait demandé la CoGEST d'il y a 2 ans. Ainsi la réponse à ce présent vœu ne pourra pas prendre forme lors du changement d'horaire de cet hiver, à moins de financer ces nouvelles paires de courses uniquement par le budget communal. Néanmoins, il sera relayé lors de la prochaine consultation. Toutefois, pour la Municipalité, la préoccupation des horaires, ne s'arrête pas à la période de consultation. En effet, depuis ce printemps, elle est partie prenante dans un nouveau groupe de travail de l'ARCAM (Association de la région de Cossonay – Aubonne – Morges) dédié à l'optimisation des TP dans la région.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

4. *La Municipalité prend des mesures adéquates pour réduire les vols par effraction, particulièrement pendant des périodes sensibles : les vendanges et les changements de l'heure été-hiver*

Réponse de la Municipalité : Deux axes à préciser : 1) Information au citoyen, concept « Police-population ». Ce dernier est en voie de restructuration auprès de la Police cantonale et le nouveau concept devra être prêt vers la fin de l'année. Il sera ensuite présenté aux communes membres et aux citoyens et devrait permettre d'améliorer la sécurité des quartiers participant au concept. Une participation active des citoyens pour leur propre sécurité reste cependant une condition nécessaire. 2) Information à la Police cantonale, et en particulier au poste de Gendarmerie d'Aubonne. La Municipalité prendra les mesures nécessaires à cet effet. Il faut encore préciser que le nombre de vols par effraction a considérablement diminué depuis 2012. Si 2018 a été, toutefois, moins bonne que 2017, ces chiffres sont très variables et l'écart entre ces deux années, modérément significatif. C'est la tendance depuis 2012 qui est déterminante (nouvelle statistique).

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité.

5. *La Municipalité augmente la flexibilité des horaires des ASP afin de pouvoir effectuer des contrôles régulièrement en-dehors des plages horaires de 07.00-17.00 ainsi que les week-ends*

Réponse de la Municipalité : La flexibilité des horaires des ASP est déjà en vigueur depuis le début de la législature. Des contrôles de stationnement, en particulier, sont effectués plusieurs fois par mois, de manière aléatoire, les week-ends et les jours de semaine en dehors des horaires habituels. La fréquence de ces contrôles a été réduite en 2018, suite à une augmentation de la charge de travail de la Sécurité Publique. Le rythme des contrôles « hors horaires » reprendra dès que la charge de travail sera à nouveau normalisée. Par ailleurs, la Sécurité Publique effectue diverses autres tâches « hors horaires », notamment pour les commandements de payer, les rapports de naturalisation et de la Police du Commerce et du feu, ainsi que pour les contrôles de circulation.

La CoGEST accepte la réponse de la Municipalité tout en demandant quand aura lieu la reprise de fréquence des contrôles hors horaires. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que la planification est déjà en place et se fera très prochainement.

Mme Valérie André donne lecture du rapport de la CoFIN. En conclusion : *« La CoFIN tient à relever la bonne maîtrise des charges ordinaires et constate que les comptes 2018 sont très proches des résultats obtenus en 2017, ceci sans les deux points d'impôt supplémentaires demandés pour l'exercice 2019. La situation financière de notre commune au 1^{er} janvier 2019 est plus saine que lors de l'élaboration et l'acceptation du budget 2019. Le résultat de l'exercice 2018 se caractérise par un excédent de charges de Fr. 20'429.- (perte financière et comptable) mais a permis de dégager une marge d'autofinancement (résultat avant clôture) de plus de Fr. 2'500'000.-, ce qui est largement au-dessus de nos espérances et augure une bonne situation pour nos investissements futurs. Sur la base de ce qui précède, la Commission des Finances propose d'accepter les comptes 2018 ».*

La CoGEST conclut : *« Au terme de son mandat et de la vérification réalisée par la CoFIN, la commission formule un constat positif sur la gestion de la commune par la Municipalité. La CoGEST remercie la Municipalité et les services communaux pour leur travail. Toutes et tous se sont montrés ouverts dans les réponses aux questions démontrant une bonne connaissance de leurs dossiers dont ils ont la charge et une grande volonté au bien-être de la population aubonnoise. La CoGEST a particulièrement apprécié l'amélioration de la communication de la Municipalité et les soutient dans la continuation ».*

Sur la base de ce qui précède, la Commission des Finances et la Commission de Gestion, unanimes, proposent d'accepter les comptes 2018 tels que présentés et d'en donner décharge avec remerciements à la Municipalité en votant le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1) adopte

- a) les comptes 2018 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 34'745'804.11 aux recettes, Fr. 34'766'233.15 aux dépenses et bouclant ainsi par un excédent de charges de Fr. 20'429.04.

- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 47'825'010.67, avec un capital après report de l'exercice courant de Fr. 5'336'309.93.
- 2) accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2018 et lui en donne décharge.
- 3) De donner décharge de leurs mandats à la Commission de Gestion et à la Commission des Finances.

Le président ouvre la discussion sur les rapports des commissions.

M. Philippe Cretegy demande si la CoGEST s'est intéressée à l'amiante qui pourrait être présente au Centre des Jeunes et si les normes de sécurité incendie sont également respectées. M. Pieter Volgers répond que le taux d'amiante ne se pose pas pour l'instant. Mme la Municipale Sandra Linder précise que les travaux effectués au Centre des Jeunes n'ont pas touché de zones concernées par l'amiante, quant aux normes de sécurité, des mesures ont été prises en accord avec l'Etat Major des Pompiers. M. Daniel Blanchard confirme que selon lui, il n'y a pas de gros éléments d'amiante, si ce n'est de la colle de carrelage, ce qui n'est pas dangereux tant que le carrelage n'est pas touché.

M. Thomas Buchanan précise que le prix de location des places de parc au Verger du Poyet a été augmenté il y a environ 3 ans.

M. Olivier Gétaz demande à la Municipalité d'interpeller le canton sur le délai de renvoi du PGA. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que pour sa part, seule une association de communes pourrait permettre de faire bouger le canton et respecter le délai de renvoi.

M. Wladimir Mange est surpris que ne figurent dans le plan des investissements ni la salle de spectacles projetée à l'époque, ni la rénovation de l'Esplanade. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que la scène, les rideaux et l'éclairage ont été remis à neuf à la salle de l'Esplanade et celle-ci est parfaitement utilisable. Il rappelle que la fusion avec la commune de Montherod permet d'avoir à disposition une nouvelle salle de spectacle en état, qui peut parfaitement être utilisée pour des spectacles de troupe de théâtre. Quant au CCSC, il est mentionné dans le dernier tableau du plan d'investissements sous mention : *Suite du scolaire au Chêne*.

Mme Anaïs Piguet demande si la CoGEST s'est approchée de la Municipalité afin de renforcer le nombre de patrouilleuses sur la route du Clos d'Asper et la route d'Allaman vu l'augmentation de trafic à ce rond-point. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral répond que les patrouilleuses dépendent de l'Assagie. Mme la Municipale Sandra Linder précise que la question n'a pas été évoquée par la CoGEST et qu'une augmentation des patrouilleuses n'est pas envisagée par l'Assagie.

M. Nicolas Rosat demande des précisions sur les raisons structurelles des conclusions optimistes de la CoFIN dans son rapport. Mme Valérie André répond que c'est optimiste et subjectif. M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral précise que l'an passé, la commune a perçu une augmentation de 4% d'impôt supplémentaire de revenus de personnes physiques et morales, cet état de fait ne devrait pas se répéter cette année.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote. Le préavis municipal no 8/19 – Rapports des commissions – Comptes 2018 et rapport accompagnant les comptes 2018 est accepté par 41 voix, 3 abstentions.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie les conseillers pour leur vote de confiance et les commissions pour leur travail.

4. Election du Bureau pour l'année 2019-20

Election du/de la président (e)

Mme Catherine Zweifel propose la réélection de M. Yves Charrière pour une seconde année. Il n'y a pas d'autre proposition. En vertu de l'art. 11 de la nouvelle loi sur les Communes entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à pourvoir, M. Yves Charrière est élu tacitement par applaudissements.

M. Yves Charrière remercie l'assemblée pour sa confiance.

Election du/de la vice-président (e)

Mme Anne-Marie Piguet propose la réélection de Mme Catherine Zweifel au poste de vice-présidente. Il n'y a pas d'autre proposition. En vertu de l'art. 11 de la nouvelle loi sur les communes, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013, le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à pourvoir, Mme Catherine Zweifel est élue tacitement.

Mme Catherine Zweifel remercie l'assemblée pour sa confiance.

Election des scrutateurs

Le président rappelle les noms des scrutateurs suppléants de l'année 2018-19, MM. Johann Frain et Pieter Volgers et leur demande s'ils acceptent le mandat de scrutateurs pour l'année à venir ; aucune autre proposition n'ayant été formulée. MM. Johann Frain et Pieter Volgers acceptent. L'assemblée les élit tacitement par applaudissements.

Election des scrutateurs suppléants

Le président procède à l'élection des scrutateurs suppléants. M. Jean-Gabriel Rey et Mme Catherine Berger sont proposés. Aucune autre proposition n'ayant été formulée, l'assemblée les élit tacitement par applaudissements.

Le président clôt ce point à l'ordre du jour.

5. Proposition de Mme Catherine Zweifel – modification de l'art. 42 du règlement du Conseil

Mme Catherine Zweifel propose que le nombre de membres et suppléants de la CoGEST soit revu à la baisse, car leur nombre est élevé, et en septembre dernier il fut difficile de trouver 11 conseillers pour la nomination de cette commission. Dès lors, par sa voix, le Bureau du Conseil propose que le nombre de membres de cette commission soit revu à la baisse, soit 7 membres et deux suppléants.

Le président ouvre la discussion sur ce sujet.

M. Wladimir Mange rappelle que lors de la révision du règlement du CC en octobre 2015 et à la demande de conseillers, le nombre de membres de la CoGEST a été augmenté. Ce nombre permettait que chaque municipal soit interrogé par deux membres de la commission, ce qui est plus

aisé. MM. Rosat et Volgers appuient cette réflexion et ne pensent pas que le fait d'avoir de la difficulté à trouver des candidats soit un bon argument et ce choix s'est révélé utile dans la pratique. Le président précise que sous la présidence de M. Wladimir Mange (17-18), 7 membres et 2 suppléants avaient été élus au lieu des 11 requis par le nouveau règlement.

La parole n'étant plus demandée, le président demande à Mme Catherine Zweifel, si au nom du Bureau, cette dernière désire retirer sa proposition ou la soumettre au vote. Cette dernière propose de voter.

M. Wladimir Mange demande quels seront les impacts de cette décision, l'Etat doit-il approuver cette modification ? Mme la Municipale Sandra Linder assure qu'il est possible d'utiliser un droit d'initiative pour modifier le règlement, il sera ensuite soumis à l'Etat pour approbation et on procédera à une réimpression du règlement modifié.

Pour M. Thomas Buchanan, il y aura peut-être possibilité de le modifier dans le cadre de la fusion avec Montherod. Mme la Municipale Sandra Linder répond que cette question a été évoquée mais il a été décidé que ce serait le règlement du Conseil communal d'Aubonne qui serait pris en considération et il n'apparaît pas nécessaire de procéder à des changements dans le cadre de la fusion. D'autres règlements communaux devront par contre être mis à jour. Quant au nombre de commissaires appelés à siéger en séance de commission, c'est une pratique purement aubonnoise que de convoquer les suppléants.

M. Denis Berger s'interroge si cette demande de modification du règlement peut être votée en séance ou si une commission doit être nommée. M. Wladimir Mange remarque que ce sujet est porté à l'ordre du jour le soir même de la séance de conseil et propose que cette demande du Bureau soit portée à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Il aimerait par ailleurs revenir sur l'art. 111 du règlement du CC, et le délai de réponse aux vœux de la part de la Municipalité qui doit être communiqué 10 jours avant la séance de Conseil du mois de juin. Il déplore que ce document soit toujours envoyé à la dernière minute, voir en retard. Il propose, s'il y a modification du règlement du CC, que ce délai soit revu. Mme Catherine Zweifel propose un vote indicatif et suivant son résultat, elle reviendra ou non sur le sujet en septembre. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier comprend la position de cette dernière et propose de prendre du recul et éventuellement de proposer la nomination d'une commission en septembre ; quant à la demande de M. Wladimir Mange, elle est pertinente et toujours d'actualité.

Le président propose d'ajourner cette proposition de modification. Les conseillers approuvent cette proposition.

6. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Michel Crottaz revient sur le dernier préavis concernant la piscine communale. A l'époque la commission nommée avait proposé un amendement concernant les vestiaires, douches et locaux annexes. La Municipalité va déposer en automne prochain un préavis de rénovation beaucoup plus conséquent après consultation de deux bureaux spécialisés.

Le PQ du quartier du Chêne devrait avancer dans les mois à venir, suite à la nomination d'un nouveau chef de service aux Services Techniques, quant au délai de renvoi du PGA, il ne peut que confirmer les propos de M. le Syndic Luc-Etienne Rossier.

La soirée du 1^{er} août sera organisée sur le territoire de Montherod en collaboration avec sa Municipalité. Un tous-ménages sera envoyé prochainement à la population.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral annonce que dans le cadre de la motion Michelet déposée au Grand Conseil qui demandait le versement de 50 mio aux communes particulièrement touchées par la RIE III, la commune d'Aubonne a reçu un montant de Fr. 506'500.15. Ce revenu entre dans la péréquation pour Fr. 450'000.- .

Il informe sur les crédits votés : Révision du PQ du Chêne (Fr. 110'000.- votés), Fr. 67'560.- engagés à ce jour. Mise en séparatif Place du Temple (1'550'000.- votés), Fr. 856'000.- engagés à ce jour. Création d'un trottoir à l'av. Abraham Hermanjat (Fr. 520'000.- votés) Fr. 229'000.- engagés à ce jour. Réfection de la toiture du chalet du Pré de Rolle (Fr. 156'000.—votés), Fr. 4'300.- à ce jour. Renouvellement de véhicules extérieurs (Fr. 47'500.- votés), Fr. 47'000.- engagés à ce jour. Réfection de toiture du Pré d'Aubonne et adduction d'eau (Fr. 538'000.- votés), Fr. 4'200.- engagés à ce jour. Réponse partielle à la motion Leutwiler et consorts (Fr. 110'500.- votés), Fr. 51'000.- engagés à ce jour. Crédit d'étude caserne du feu (Fr. 185'000.- votés), Fr. 21'540.- engagés à ce jour. Travaux de réfection de l'Hôtel de ville (Fr. 250'000.- votés), Fr. 0.- à ce jour. Point I Place de l'Ancienne Gare (Fr. 10'000.- votés), Fr. 8'990.- engagés à ce jour. Réfections des chaussées Hermanjat, Trévelin, Allaman et modernisation de l'éclairage public (Fr. 1'200'000.-), Fr. 74'600.- engagés à ce jour. La dette est stable depuis le 1^{er} janvier 2019 et son taux moyen est 0.98%.

Mme la Municipale Sandra Linder annonce que la Municipalité a décidé d'abandonner le projet de skate-park faute de combattants, soit d'intérêt du groupe qui avait émis la demande. La Municipalité ne va pas abandonner tout projet pour les jeunes et suivre d'autres pistes.

Lors de l'Aubonn'Apéro du CoChe du 7 juin dernier, une attestation a été remise en public à tous les élèves qui ont suivi les cours de français. Cette distinction a été appréciée de tous.

Les chantiers des préavis municipaux pour les réfections au chalet du Pré de Rolle et d'Aubonne n'ont pas commencé car la commune attend l'octroi de subventions. Ces aides sont soumises à une expertise cantonale et fédérale qui implique une visite des lieux ; celle-ci a été reportée pour cause de neige.

M. le Municipal Pascal Lincio annonce la représentation de la route lyrique de l'Opéra de Lausanne au CCSC du 12 juillet à 19h30. Le bar des rafraîchissements sera tenu par la SDA.

Le tilleul situé sur l'esplanade du château a été endommagé lors d'une tempête de bise. Le service des Parc et jardins est intervenu pour l'enlever et il sera remplacé. Des dégâts du même genre ont eu lieu à la route du Signal de Bougy et à la route de Plan. Quant aux Rochettes et sur le chemin menant de la piscine à l'usine électrique, des arbres et branches sont tombés et les bûcherons du groupement forestier ont fait le nécessaire pour leur remise en état.

24 personnes ont participé à la journée citoyenne d'arrachage de plantes invasives en juin dernier. Ils ont pu bénéficier de l'aide de M. Kohli, garde-forestier et Mme Collaud du Parc Jura Vaudois ainsi que de M. Julien Bombardier et trois de ses collaborateurs. Cette journée aura à nouveau lieu l'année prochaine.

Le projet de chalet Point I de la SDA est en cours de montage et la Municipalité se réjouit de son avancement. Dans le même contexte, le contrat liant M. Hocine Sadate à la commune d'Aubonne a été dénoncé et ce dernier l'a accepté.

La nouvelle commission culturelle est formée, Mmes et MM. Catherine Zweifel, Claudia Paschoud (déléguée de Montherod), Sophie Costantini, Olindo Borettaz, Henri-François Vellut, Serge Michel, Yves Meylan (délégué SDA) se réuniront pour la première fois le 25 juillet prochain.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier annonce la nomination des membres des commissions consultatives : Commission Energie et Environnement (gérée par M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral) : Mmes et MM. Serge Thorimbert, Michel Walpen, Guy Maurer, Mathieu Félix, Daniel Arni, Christian Streit, Yves Charrière, Shanti Babajee, Luc-Olivier Suter, Anaïs Pignet. Commission transports et mobilité douce (gérée par Mme la Municipale Sandra Linder) : Mmes et MM. Nicolas Suter, Guillaume Schneider, Jean-Gabriel Rey, Thomas Buchanan, Charles Audergon, Sylvie Rosat, Véronique Bezençon, Jean-Philippe Egger, Kirsti de Mestral, Isabelle Patout. Les membres de ces commissions entreront en fonction rapidement.

Mme Hélène Texier qui s'implique dans les activités aubonnoises, notamment en tant que sapeur-pompier au sein du SDIS Etraz Région a été nommée par la Municipalité en tant que communicante. Elle accompagnera la Municipalité dans les projets rédactionnels et notamment dans le journal que la Municipalité aimerait faire paraître.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Questions, vœux et divers

M. Gérard Ferry annonce qu'il cesse l'organisation des vide-greniers. Il espère que la Municipalité permettra à son successeur d'utiliser la salle communale (CCSC). Le café du Commerce vient d'être remis à son cuisinier M. François Claveau en collaboration avec Mme Lara Heer. Sa réouverture est prévue pour le 3 septembre prochain.

M. Nicolas Pulfer remercie M. le Municipal Pascal Lincio pour l'annonce des membres de la nouvelle commission culturelle et félicite ses nouveaux membres. Il précise qu'une telle commission se nourrit de projets comme on peut l'étendre aux deux nouvelles commissions créées et nommées. Il ne peut qu'encourager la Municipalité pour chacune de ces 3 commissions de les alimenter et profiter au maximum des forces qu'elles représentent.

M. Pieter Volgers, au nom de la CoGEST tient à remercier la Municipalité et en particulier Mmes Cathy Dubois et Jacqueline Creteigny pour leur aide.

Mme Shanti Babajee demande des précisions sur un projet de vélos électriques en collaboration avec la commune d'Allaman. M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond qu'il ne s'agit actuellement que d'embryons d'idées ; l'objectif est de développer ce mode de transport qui fera partie des réflexions de la commission mobilité douce. La Municipalité travaille aujourd'hui avec l'Arcam, dans le cadre des P+R. C'est dans ce contexte que la Municipalité collabore avec la commune d'Allaman afin d'obtenir un emplacement pour la recharge et mise à l'abri de ces vélos. Dès le sujet du terrain résolu, les choses peuvent se développer rapidement.

M. Charles Gabella demande si la commission mobilité douce a été nommée en réponse au dépôt de la motion Leutwiler et consorts ou pour une problématique plus large de mobilité. Si c'est le cas, qu'en est-il d'une commission qui étudiera spécifiquement la problématique du contournement et de la place de l'Ancienne Gare ? M. le Syndic Luc-Etienne Rossier répond que cette commission se nomme transport et mobilité douce, dans l'esprit de la Municipalité, cette commission s'occupera de toutes les questions de transport au sens large.

Mme Valérie André annonce que le comité de la SDA convie tous les conseillers communaux à l'inauguration de son Point I à la Place de l'Ancienne Gare le samedi 6 juillet à 11h00.

Au sujet du PGA, M. Nicolas Rosat demande ce qui est attendu de la part du Conseil communal dans les prochains mois. M. le Municipal Michel Crottaz répond que les 9 amendements votés par le Conseil seront soumis à l'enquête publique, puis le dossier sera renvoyé au SDT pour un examen complémentaire qui devrait prendre au minimum 6 mois. Il sera ensuite renvoyé avec une série de remarques et de demandes impératives de modification du plan ou du règlement ou du 47OAT pour l'adapter. Cela va exiger beaucoup de travail et d'énergie et pas trop de dépenses.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier remercie le Bureau du Conseil pour son excellent travail durant l'année écoulée, sous les applaudissements de l'assemblée.

Le président clôt la séance à 22 h40 et rappelle la date de la première séance de la future année législative mardi 3 septembre prochain tout en conviant les conseillers à un apéritif et en leur souhaitant un bel été.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Yves Charrière

Jacqueline Cretegny